

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 ter)

SECTION

Intitulé de la section:

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT

CODE DE LA SECTION: 35 10 15 S10 E1
--

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné:	<input type="checkbox"/> Libre subventionné non confessionnel:

Identité du responsable pour le réseau: .D.LETURCQ, DGA

Date et signature :

1. Finalités de la section: reprises en annexe n° 1 (.1 page)

2. Classement de la section :

Enseignement secondaire du:	<input type="radio"/> premier degré	<input checked="" type="radio"/> deuxième degré	<input type="radio"/> troisième degré	<input type="radio"/> quatrième degré
-----------------------------	-------------------------------------	---	---------------------------------------	---------------------------------------

3. Titre délivré à l'issue de la section: (1)

Certificat d'ouvrier d'entretien du bâtiment spécifique à l'Enseignement secondaire inférieur de promotion sociale

4. Modalités de capitalisation: repris en annexe n° 2 (.1 page)

4.1. Organigramme de la section

4.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée:

5. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.E.</u>	<u>Code des U.E.</u>	<u>Domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>U.A.A¹, s'il y échet</u>
Ouvrier d'entretien du bâtiment : Introduction à la sécurité et à l'hygiène	ESIT	208126U11E1	101		12	
Ouvrier d'entretien du bâtiment : Carrelage	ESIT	351016U11E1	301	X	40	
Ouvrier d'entretien du bâtiment : Electricité	ESIT	215005U11E1	205	X	40	
Ouvrier d'entretien du bâtiment : Entretien des espaces verts	ESIT	126003U11E1	101		20	
Ouvrier d'entretien du bâtiment : Maçonnerie	ESIT	351017U11E1	301	X	40	
Ouvrier d'entretien du bâtiment : Plafonnage-cimentage	ESIT	351018U11E1	301	X	40	
Ouvrier d'entretien du bâtiment : Sanitaire	ESIT	341301U11E1	302	X	40	
Ouvrier d'entretien du bâtiment : Rénovation écologique	ESIT	351019U11E1	302		40	
Ouvrier d'entretien du bâtiment : Peinture, revêtement des murs et des sols	ESIT	352003U11E1	302	X	40	
Ouvrier d'entretien du bâtiment : Menuiserie	ESIT	311101U11E1	301	X	40	
Stage : Ouvrier d'entretien du bâtiment - Domaines de l'électricité, du sanitaire et de la menuiserie	ESIT	351020U11E1	301		120/20	
Stage : Ouvrier d'entretien du bâtiment - Domaines de la rénovation écologique, de la peinture, du revêtement des murs et des sols et de l'entretien des espaces verts	ESIT	351021U11E1	301		120/20	
Stage : Ouvrier d'entretien du bâtiment - Domaines de la maçonnerie, du carrelage et du plafonnage-cimentage	ESIT	351022U11E1	301		120/20	
Epreuve intégrée de la section : ouvrier d'entretien du bâtiment	ESIQ	351015U12E1	301		40/20	

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève	752
B) nombre de périodes professeur	432

6. Profil professionnel²

Repris en annexe : Néant

7. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 4 (2 page(s))

¹ L'unité d'acquis d'apprentissage dont relève l'U.E.

² Article 8, 9°, de l'A.G.C.F. du 15 mai 2014.

8. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 juillet 2017Signature :

Instructions

- (1) A compléter
- (2) Réservé à l'administration
- (3) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (4) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale. Ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit ESIT, ESIQ, ESST ou ESSQ.
- (6) A compléter si les U.E. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

FINALITES DE LA SECTION :

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

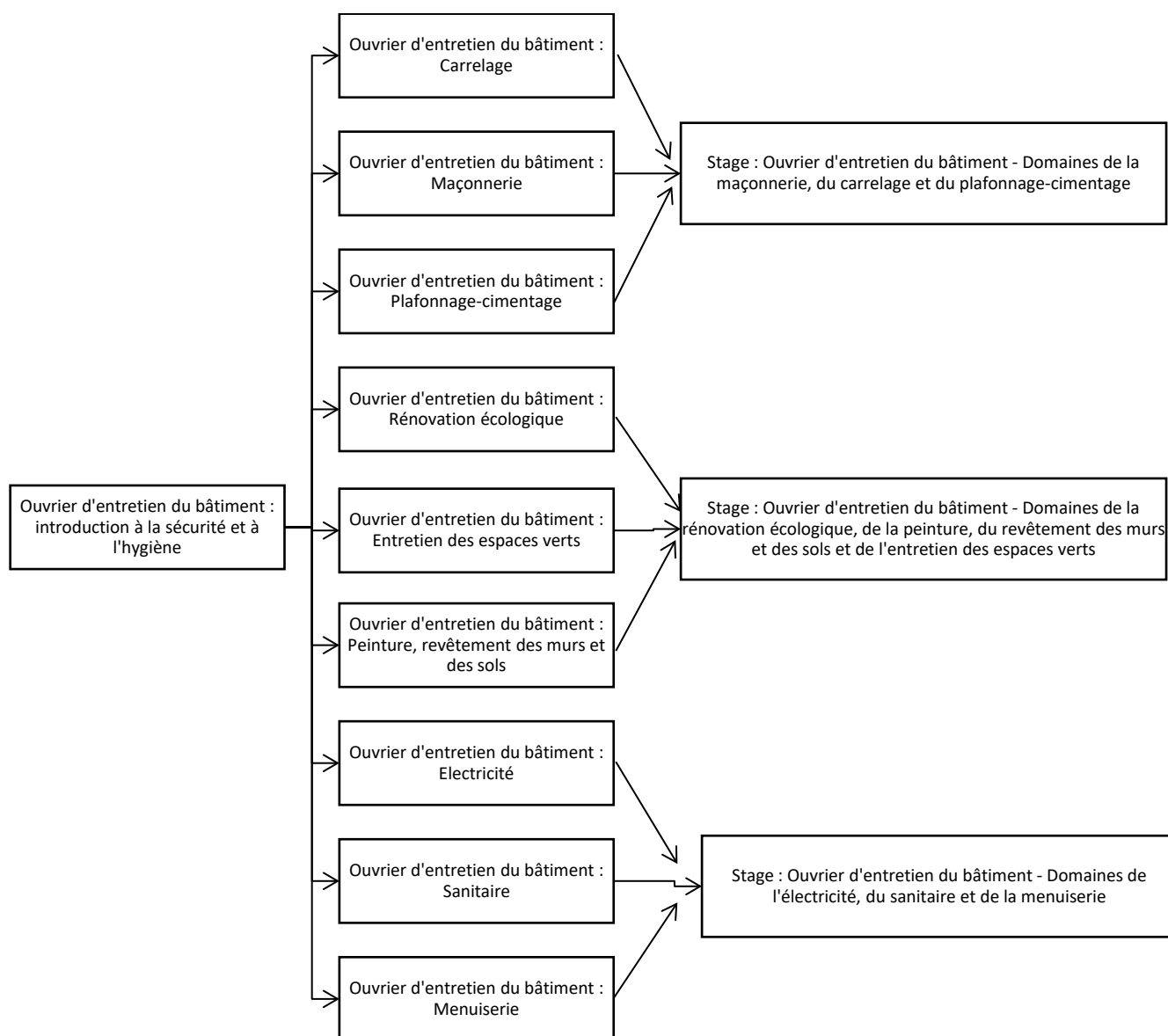
- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à permettre à l'étudiant *en ouvrier d'entretien du bâtiment* :

- ◆ d'assurer des interventions techniques de maintenance, d'entretien et de dépannage dans les champs d'activités techniques ou technologiques suivants :
 - le carrelage,
 - l'électricité,
 - l'entretien des extérieurs,
 - la maçonnerie,
 - le plafonnage et le cimentage,
 - le sanitaire,
 - la rénovation écologique,
 - la peinture et le revêtement des murs et des sols,
 - la menuiserie ;
- ◆ de remettre en état, par échange de pièces ou par réparation des installations simples comme une installation d'éclairage ;
- ◆ d'intervenir sur la réalisation de travaux neufs.

MODALITÉS DE CAPITALISATION



Epreuve intégrée de la section : ouvrier d'entretien du bâtiment

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

« OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT »

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

S
E
C
T
I
O
N

Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire
351015S20E1		Ouvrier d'entretien du bâtiment	NEANT	NEANT	NEANT
208126U11E1	205	Ouvrier d'entretien du bâtiment : Introduction à la sécurité et à l'hygiène	NEANT		NEANT
351016U11E1	301	Ouvrier d'entretien du bâtiment : Carrelage	NEANT		NEANT
215005U11E1	205	Ouvrier d'entretien du bâtiment : Electricité	NEANT		NEANT
126007U11E1	101	Ouvrier d'entretien du bâtiment : Entretien des espaces verts	NEANT		NEANT
351017U11E1	301	Ouvrier d'entretien du bâtiment : Maçonnerie	NEANT		NEANT

U
E

351018U11E1	301	Ouvrier d'entretien du bâtiment : Plafonnage-cimentage	NEANT		NEANT
341301U11E1	302	Ouvrier d'entretien du bâtiment : Sanitaire	NEANT		NEANT
351019U11E1	302	Ouvrier d'entretien du bâtiment : Rénovation écologique	NEANT		NEANT
352003U11E1	302	Ouvrier d'entretien du bâtiment : Peinture, revêtement des murs et des sols	NEANT		NEANT
311103U11E1	301	Ouvrier d'entretien du bâtiment : Menuiserie	NEANT		NEANT
351020U11E1	301	Stage : Ouvrier d'entretien du bâtiment - Domaines de l'électricité, du sanitaire et de la menuiserie	NEANT		NEANT
351021U11E1	301	Stage : Ouvrier d'entretien du bâtiment - Domaines de la rénovation écologique, de la peinture, du revêtement des murs et des sols et de l'entretien des espaces verts	NEANT		NEANT
351022U11E1	301	Stage : Ouvrier d'entretien du bâtiment - Domaines de la maçonnerie, du carrelage et du plafonnage-cimentage	NEANT		NEANT
351015U12E1	301	Epreuve intégrée ouvrier d'entretien du bâtiment	NEANT		NEANT

(1) l'un ou l'autre selon le cas.